

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- N° 002966

11/06/2022

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6165

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : El Houssini HILAL Mohammed Amine

Date de naissance : 06 - Août 1963

Adresse : 80 lot JNEH TARGA MARRAKECH

Tél. : 06.611.98032

Total des frais engagés : 1988.90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08 JUIN 2022

Nom et prénom du malade : KOUHIA Housnia

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Migraine / Crampfes

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKECH

Le : 09/06/2022

Signature de l'adhérent(e) : 09-06-2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 JUIN 2022	Op		30000	Dr. DOUNI Med. Chirurgien Malek Guéliz 9, Rue Imam Malek Guéliz Marrakech - Tel: 05 24 43 26 26

8. EXECUTION DES ORDONNANCES

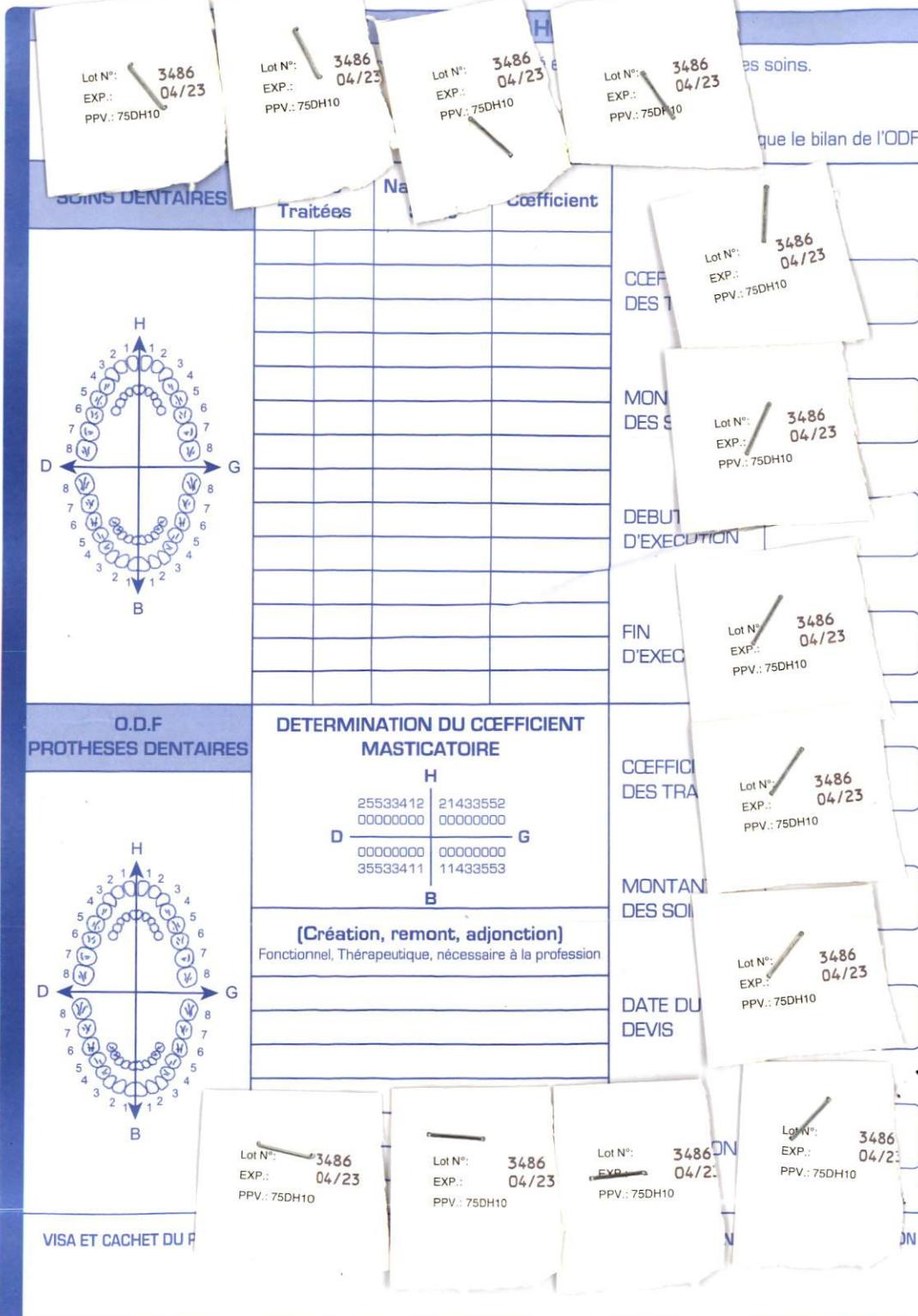
Cachet du Pharmacien, ou du Responsable du magasin	Date	Montant de la Facture
 	16/06/22	1188,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	



Docteur Mohamed Jalil DIOURI

Neurochirurgien

■ Electro-encéphalogramme

■ Spécialiste des maladies du système nerveux
et de la colonne vertébrale - Microchirurgie

■ Diplômé de la faculté de Médecine de Montpellier

الدكتور محمد جليل الديوري

المتخصص في جراحة الدماغ

والاعصاب

د. جليل الديوري

لـ دماغ فرنسا

PPV: 22DH20

PER: 04/24

LOT: L1651

08/06/2022

Marrakech, le : كش في :

نـ ٠١ bis Targa Marrakech
Opérations et Annasissim Maroc
Pharmacie Résidence S.A.R.L. au
شـ ٢٣٥٠

KOUHEN MOUNIA

• Epyca 75

1 Comprimé matin, midi et soir

• Inidep 100 mg

1 comprimé le matin pendant

• Aloxia 15 mg

1 Comprimé à midi après les repas
jours

• Codoliprane 400 mg / 20 mg

2 Comprimés matin, midi, soir, p

178,80

178,80

178,80

87,40

PPV: 22DH20

PER: 04/24

LOT: L1651



PPV: 22DH20

PER: 04/24

LOT: L1651



ليـزـ مـراـكـش

شـ ٩

Urgence : 06 61.16.36.39 المسـعـل : الـهـاتـف : 05 24.43.26.26 Email : mj.diouri@gmail.com